



**REGLEMENT DE LA LIGUE
REGIONALE 2
MASCULINE
SAISON 2023/2024**

Les dispositions du présent règlement de la régionale 2 MASCULINE appelée ci-dessous « Championnat R2 » ont pour objet de compléter le règlement général des compétitions de la Ligue Guadeloupéenne de Football qui définit le cadre des différents championnats organisés par la Ligue.

ARTICLE 1 – NOMBRES DE PARTICIPANTS AU CHAMPIONNAT R2

Pour la saison 2023/2024 le championnat Régional 2 est composé a maxima de 24 clubs, répartis en deux poules de 12 équipes, qui se rencontrent en matchs ALLER-RETOUR selon les normes de l'IFAB.

Il sera procédé à un tirage au sort pour répartir les équipes dans chacune des Poules en prenant en compte les classements de la saison précédente.

ARTICLE 2 FORMULE DU CHAMPIONNAT R2

Article 2.1 - Méthodologie du tirage au sort

Il ne sera pas intégral, il sera appliqué le principe de quatre chapeaux :

- Les équipes qui descendent de la Régionale 1 (chapeau 1)
- Les équipes de Régionale 3 qui accèdent à la Régionale 2 (chapeau 2)
- Les équipes classées 2^{ème} de Régionale 2 de la saison 2022 2023 (chapeau 3)
- Les autres équipes de Régionale 2 (chapeau 4)

Le tirage au sort aura lieu par chapeau respectif de manière alternative en tenant compte du caractère impair de certains chapeaux.

Les résultats des matchs joués en première phase et les points y afférents sont conservés totalement pour le départ de la deuxième phase.

Article 2.2 Classement

Le classement se fait par addition des points. Le décompte des points s'établit comme suit :

- match gagné : 4 points
- match nul : 2 points
- match perdu : 1 point
- forfait, abandon ou pénalité : 0 point

- constat par l'arbitre pour une équipe réduite à moins de 8 joueurs au cours d'une rencontre : 0 point Le match gagné par forfait ou pénalité, le sera sur le score de 3 à 0.

Si l'équipe déclarée vainqueur par pénalité inscrit plus de 3 buts lors de la rencontre en question, ce nombre sera retenu. L'équipe pénalisée perdra, de facto, le bénéfice de ses buts marqués.

En cas d'égalité de points, le classement des clubs est établi de la façon suivante :

a) en préliminaire sur le nombre de pénalités et de forfaits, l'équipe ayant le nombre le moins important sera nécessairement mieux classé.

b) en cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, les équipes sont départagées par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune d'entre elles sur l'ensemble des matches du championnat ;

c) en cas d'égalité de différence de buts sur l'ensemble des matches du championnat, les équipes ex aequo seront départagées en tenant compte du nombre de buts marqués (meilleure attaque) sur l'ensemble du championnat ;

d) en cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte du classement aux points des matches joués entre les clubs ex aequo ;

e) en cas de nouvelle égalité, les équipes ex aequo seront départagées par la différence entre les buts concédés par chacune d'elles dans les rencontres directes entre elles.

f) Si toujours égalité un tirage au sort si nécessaire sera effectué. Dans le cas où il y a une incidence sur les accessits ou les descentes. Un match de départage sera organisé par la L.G.F. sur terrain neutre. Le classement officiel de championnat est fonction aussi bien des résultats sur le terrain que du respect des dispositions du présent règlement et des règlements généraux.

ARTICLE 3 – TITRE - ACCESSION / RELEGATION

a) Titre

🏆 Les clubs classés premiers (1^{er}) de chaque poule se rencontrent pour disputer le titre de champion de la Régionale 2.

🏆 Le champion de Régional 2 est déterminé à l'issue d'un match simple sur terrain neutre désigné par la L.G.F. Si à l'issue du temps réglementaire de ce match il y a égalité parfaite entre les deux équipes, il y aura une prolongation de 2x 15 minutes ouvrant droit un 4^{ème} changement, s'il y a toujours égalité, une séance de tirs au but permettra de départager les deux équipes.

b) Accession / Relégation

- Le club classé premier de chaque poule accède à la Ligue Régionale 1, s'il n'est pas frappé d'une mesure d'interdiction d'accession.
- Les clubs classés second de chaque poule jouent un barrage aller-retour entre eux. L'ordre des rencontres se fera par un tirage au sort.
 - Si à l'issue du temps réglementaire du match retour il y a égalité parfaite sur l'ensemble des deux rencontres, il y aura une prolongation de 2 x 15 minutes ouvrant droit un 4^{ème} changement, s'il y a toujours égalité, une séance de tirs au but permettra de départager les deux équipes.
 - Le vainqueur de ces rencontres jouera un nouveau match de barrage d'accession/relégation aller-retour contre le 12^{ème} de Régionale 1. L'ordre des rencontres se fera par un tirage au sort.
 - Si à l'issue du temps réglementaire du match retour il y a égalité parfaite sur l'ensemble des deux rencontres, il y aura une prolongation de 2 x 15 minutes ouvrant droit un 4^{ème} changement, s'il y a toujours égalité, une séance de tirs au but permettra de départager les deux équipes.

Le vainqueur de ces rencontres de « barrage d'accession/relégation » jouera en Régionale 1 pour la saison 2024/2025.

Le perdant de ces rencontres de « barrage d'accession/relégation » jouera en Régionale 2 pour la saison 2024/2025.

c) Relégation

- Les clubs classés 11^{ème} et 12^{ème} de chaque poule descendent automatiquement en Régional 3
- Les clubs classés 10^{ème} de chaque poule jouent un match de barrage de « relégation » en aller-retour. L'ordre des rencontres se fera par un tirage au sort.

Si à l'issue du temps réglementaire du match retour il y a égalité parfaite sur l'ensemble des deux rencontres, il y aura une prolongation de 2 x 15 minutes ouvrant droit un 4^{ème} changement, s'il y a toujours égalité, une séance de tirs au but permettra de départager les deux équipes.

- Le perdant de ce barrage de relégation descend en Régionale 3.
- Le vainqueur de ce barrage de relégation jouera un nouveau match de barrage « d'accession/relégation » aller-retour contre le vainqueur du

barrage des seconds de Régionale 3. L'ordre des rencontres se fera par un tirage au sort.

Si à l'issue du temps réglementaire du match retour il y a égalité parfaite sur l'ensemble des deux rencontres, il y aura une prolongation de 2 x 15 minutes ouvrant droit un 4^{ème} changement, s'il y a toujours égalité, une séance de tirs au but permettra de départager les deux équipes.

Le vainqueur de ces rencontres de « barrage d'accession/relégation » jouera en Régionale 2 pour la saison 2024/2025.

Le perdant de ces rencontres de « barrage d'accession/relégation » jouera en Régionale 3 pour la saison 2024/2025.

Pour la saison 2024/2025 la Régionale 2 sera composée, a maxima, de 20 équipes réparties en deux poules de 10.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS NON PREVUES

Le Conseil de Ligue peut, tout au long de la saison, établir des circulaires correctives prenant en compte la réalité du championnat et les contraintes temporelles.

Les dispositions non prévues sont traitées par le conseil de Ligue en mettant en place des dispositions particulières à tous les règlements des compétitions.

Le présent règlement a été présenté et adopté à la majorité par l'Assemblée Générale de la Ligue Guadeloupéenne de Football du 06/08/2023 avec une application pour le début de la saison 2023/2024.